

Opérateur de Tri

Missions Principales :

- Assurer sur les sites, toutes les opérations de tri, de contrôle, de conditionnement qui lui seront confiées dans le respect de la qualité, des délais, des consignes de tri, de contrôle et de la sécurité.
- Peut également intervenir dans toutes les autres opérations du site (production, nettoyage,...)
- Son champ d'activité sera celui défini par la matrice de polyvalence

Situation hiérarchique et fonctionnelle :

Liaison hiérarchique : Responsable vente PUR ⇒ **Opérateur de tri**

Principales liaisons fonctionnelles : Responsable plateforme, Qualité, Assistante de direction

Pré-requis :

Niveau CAP, expérience professionnelle équivalente, mobilité physique, acuité visuelle, aimer ou avoir pratiqué le travail en extérieur.

Connaissances/Savoir-faire spécifiques :

- Maîtriser la pratique de la lecture, écriture, et du calcul (quatre opérations).
- Maîtriser la pratique du contrôle qualitatif et quantitatif
- Maîtriser les opérations de tri pour lesquelles il a été habilité
- Maîtriser l'ensemble des critères de tri pour des pneumatiques VL, PL, Agri et GC
- Connaitre, comprendre et appliquer les procédures, les modes opératoires et les règles de fonctionnement du site
- Comprendre et appliquer les règles QSE
- Possède les habilitations et autorisations nécessaires

Activités :

1. Production :
 - a. Est responsable sur son poste de travail de l'exécution de toutes les opérations de tri, de contrôle, et de conditionnement qui lui seront confiées dans le respect de la qualité, des délais, des processus de fabrication et de la sécurité.
 - b. Est responsable du bon renseignement des documents nécessaires, des feuilles d'enregistrements des résultats de tri
 - c. Est responsable de l'application des règles d'alerte en cas de dysfonctionnement qualité ou de l'impossibilité d'exercer son activité de tri.
 - d. Réalise tous les contrôles sécurité machines
2. Qualité- Hygiène-Sécurité-Environnement :
 - a. Est responsable de la propreté de son poste et de son environnement de travail.
 - b. Respecte les règles et consigne de sécurité de son/ses postes de travail,
 - c. Doit impérativement porter les **Equipements de Protection Individuels** (EPI) définis pour son poste. Aucune dérogation n'est acceptée.
 - d. Peut-être amené à participer aux groupes de travail qualité et productivité
3. Entretien :
 - a. Sur demande réalise l'entretien 1er niveau (nettoyage, contrôle, ...).
4. RH : Participe aux formations internes et en met pratique les acquis

VISA Directeur d'exploitation (nom, date, signature)	VISA Salarié (nom, date, signature)